

2010: B9

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Karen Maxwell
Sous-ministre adjointe par intérim

DATE : Le 4 juin 2010

OBJET : **Règlement sur le financement de l'éducation pour
2010-2011**

Je vous informe par la présente que le lieutenant-gouverneur en conseil a pris les règlements sur les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2010-2011. Ces règlements instaurent les améliorations du financement, des réformes structurales et d'autres changements décrits dans la note de service *2010: B5 – Financement de l'éducation pour 2010-2011* du 26 mars.

Au moyen de ces règlements, le gouvernement alloue 20,2 milliards de dollars prévus pour l'éducation élémentaire et secondaire pour l'année scolaire 2010-2011.

Voici les nouveaux règlements sur le financement de l'éducation :

- (1) *Subventions pour les besoins des élèves — Subventions générales pour l'exercice 2010-2011 des conseils scolaires*
- (2) *Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2010-2011 des conseils scolaires*
- (3) *Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2010-2011 des conseils scolaires*

Un nouveau règlement de la ministre, *Recettes affectées à une fin donnée*, porte sur la mise en œuvre des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour les conseils scolaires pendant l'année scolaire 2010-2011. Il régit les restrictions sur l'utilisation des fonds pour la vérification interne, la réfection des écoles, l'éducation de l'enfance en difficulté et l'équipement personnalisé, les recettes différées, les recettes d'autres sources et les fonds de réserve. Ces dispositions font partie de la modernisation des articles sur la responsabilité financière de la *Loi sur l'éducation* dont il est question dans les notes de service *2010: B2* et *2010: SB10* du 10 mars.

Tous les règlements ci-dessus sont accessibles à partir du site Web public du Ministère, <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/funding.html>.

Comme indiqué dans la note de service du 6 avril, 2010: *B8 – Impact de la restriction de la rémunération dans le secteur public sur les Subventions pour les besoins des élèves de 2010-2011*, les mesures prises par le gouvernement pour restreindre la rémunération dans le secteur public n'ont pas, pour le moment, entraîné de changements en ce qui concerne les SBE de 2010-2011.

La date de remise des prévisions budgétaires des conseils scolaires pour 2010-2011 est le 30 juillet 2010.

La mise en œuvre des engagements financiers de la Province au titre des SBE a aussi exigé des modifications techniques aux règlements sur les SBE de 2008-2009 et 2009-2010 et aux *Règl. de l'Ont. 446/98 – Fonds de réserve* et *486/98 – Calcul de la réserve résultant d'une grève ou d'un lock-out*. Les modifications au *Règl. de l'Ont. 446/98* l'alignent sur les modifications aux règlements sur les SBE de 2009-2010 qui instaurent du financement pour la vérification interne et l'Initiative pilote des écoles vertes dans l'année scolaire 2009-2010 en autorisant les réserves individuelles pour les deux programmes.

En outre, les règlements suivants, devenus désuets, ont été révoqués :

<i>Règl. de l'Ont. 150/07</i>	<i>Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2007-2008 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 151/07</i>	<i>Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2007-2008 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 152/07</i>	<i>Subventions pour les besoins des élèves - Subventions générales pour l'exercice 2007-2008 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 339/06</i>	<i>Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2006-2007 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 340/06</i>	<i>Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2006-2007 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 341/06</i>	<i>Subventions pour les besoins des élèves - Subventions générales pour l'exercice 2006-2007 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 398/05</i>	<i>Calcul de l'effectif quotidien moyen pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 399/05</i>	<i>Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 400/05</i>	<i>Subventions pour les besoins des élèves - Subventions générales pour l'exercice 2005-2006 des conseils scolaires</i>
<i>Règl. de l'Ont. 460/97</i>	<i>Transition des anciens conseils aux conseils scolaires de district</i>
<i>O. Reg. 122/92</i>	<i>Payment Transfer between Coterminous Boards – 1992 (en anglais seulement)</i>
<i>O. Reg. 90/91</i>	<i>Payment Transfer between Coterminous Boards – 1991 (en anglais seulement)</i>
<i>R.R.O. 1990, Reg. 312</i>	<i>Training Assistance (en anglais seulement)</i>

Si vous désirez obtenir d'autres renseignements sur les règlements sur les SBE et le financement des conseils scolaires pour 2010-2011, veuillez communiquer avec :

Subvention pour les immobilisations et les installations destinées aux élèves	Nancy Whynot	416 325-4030 nancy.whynot@ontario.ca
l'Initiative pilote des écoles vertes	Grant Osborn	416 325-1705 grant.osborn@ontario.ca
Responsabilité financière et rapports	Andrew Davis	416 327-9356 andrew.davis@ontario.ca
Autres changements aux SBE de 2010-2011	Didem Proulx	416 327-9060 didem.proulx@ontario.ca
Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) allocation	Ginette Plourde	416 327-9072 ginette.plourde@ontario.ca
Conventions collectives cadres provinciales	Margot Trevelyan	416 325-2836 margot.trevelyan@ontario.ca
Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté	Barry Finlay	416 325-2889 barry.finlay@ontario.ca
Subvention pour le transport des élèves	Cheri Hayward	416 327-7503 cheri.hayward@ontario.ca

Dans les SBE de 2010-2011, le gouvernement de l'Ontario a de nouveau effectué un investissement substantiel dans l'éducation malgré la baisse des effectifs et une situation financière difficile. Les SBE de 2010-2011 continuent d'appuyer la paix et le progrès en éducation, avec une amélioration du financement dans des domaines clés et des améliorations structurelles de la formule de financement. Le Ministère continuera de travailler étroitement avec les conseils scolaires et d'autres partenaires de l'éducation pour gérer les ressources efficacement et améliorer la rentabilité et la prestation des services. Ensemble, nous veillerons à tirer le meilleur parti de l'investissement de la Province dans l'éducation, les compétences et le rendement de ses élèves.

La sous-ministre adjointe par intérim,



Karen Maxwell

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires et des finances